



NOVARES

CODE D'ÉTHIQUE

Référence : SP-MT-N00, Révision D

25 AVRIL 2026



MESSAGE DE NOTRE CEO

Chers collègues,

En tant que Président Directeur Général de Novares, je suis convaincu que le succès à long terme de notre Groupe dépend en partie de l'intégrité, du respect et de la responsabilité que nous mettons en œuvre dans tout ce que nous faisons. Par conséquent, nous nous engageons chez Novares à conduire nos activités avec le plus haut degré d'éthique, d'intégrité et de conformité, dans le respect des personnes et de notre environnement.

Ce Code d'Ethique reflète les valeurs fondamentales qui nous unissent et guident nos décisions et modes opératoires dans nos activités quotidiennes. Il sert de référence à tous nos employés, partenaires et parties prenantes afin qu'ils agissent avec équité et professionnalisme tout en respectant les lois, là où nous opérons.

Il a été conçu conformément aux normes internationales et couvre des sujets tels que le **respect des droits de l'homme, le développement durable et l'éthique des affaires**.

En tant qu'employés de Novares, nous en sommes les ambassadeurs. Nous avons donc le devoir de respecter ses politiques et de veiller à agir suivant notre éthique professionnelle.

L'objectif de ce Code d'Ethique est de vous aider à agir conformément à la culture du Groupe et aux règles établies, évitant ainsi toute situation professionnelle susceptible de compromettre votre intégrité ou celle de Novares. Il contient des directives couvrant divers sujets afin de fournir aux employés les outils permettant de prendre les bonnes décisions.

Agir avec intégrité aide notre Groupe à consolider sa réputation dans le temps et à l'établir comme un partenaire de confiance.

Je vous invite à lire ce Code d'éthique et, tout comme moi, à vous engager à le respecter dans toutes nos activités en tant qu'employés de Novares, contribuant ainsi à assurer notre succès futur.

Frédéric Sipahi,

CEO de Novares

CODE D'ÉTHIQUE DE NOVARES

Pourquoi ce Code d'Ethique ?

Le groupe Novares s'engage à promouvoir des valeurs fondées sur la confiance et le respect entre employés, clients, fournisseurs, partenaires et actionnaires. En particulier, il s'engage à :

- ◆ Maintenir des relations fondées sur la confiance et le respect mutuels, dans un environnement de travail où toute forme de discrimination ou de harcèlement est interdite.
- ◆ Assurer une atmosphère de travail qui favorise l'efficacité économique et commerciale, ainsi que le progrès social et l'épanouissement personnel pour tous. Pour que le groupe continue de réussir en termes de développement social, un effort permanent et une coopération sont nécessaires de la part de chaque individu.
- ◆ Développer son activité tout en respectant les lois et réglementations applicables dans les pays où il opère, les directives spécifiques établies dans ce Code d'Ethique, ainsi que d'autres règles et procédures internes.

Ce Code d'Ethique, élaboré sur la base des normes internationales et des réglementations applicables, vise à aider les employés à choisir la bonne attitude et à prendre les bonnes décisions en toutes circonstances. Il s'agit de l'un des éléments fondamentaux de la gouvernance mondiale de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) du groupe Novares, qui a été établie pour identifier, gérer et atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

À qui s'applique ce Code d'Ethique ?

Le Code d'Ethique de Novares s'applique de la même façon à TOUS les employés de Novares, quelle que soit leur relation contractuelle ou type de contrat de travail, ainsi qu'aux sous-traitants, y compris toutes les filiales et sociétés affiliées de Novares sur leur lieu de travail ou sur les sites de partenaires commerciaux et fournisseurs et clients.

Chaque employé du groupe Novares doit se comporter avec intégrité et se conformer à la fois aux lois applicables et au Code d'Ethique. Les employés ne sont pas autorisés à conclure des accords, à signer des documents légaux ou à prendre d'autres dispositions constituant une violation du Code ou des réglementations en question. Ils ont aussi le devoir de coopérer pour empêcher les agissements inappropriés ou contraires à ses principes.

Le non-respect des principes du Code d'Ethique peut entraîner des mesures disciplinaires qui seront décidées au cas par cas. De même, le groupe Novares se réserve le droit d'adopter les mesures qu'il juge appropriées contre les partenaires commerciaux qui enfreignent cette politique.



Comment l'utiliser ?

Le Code d'Ethique de Novares décrit les principes qui distinguent ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas, et engage tous les employés à signaler les comportements ou sollicitations qui ne sont pas conformes.

Le respect de ces valeurs contribue à l'image du groupe Novares, à son attractivité et à ses performances. Il est du devoir de tous les employés, gestionnaires et administrateurs du groupe Novares de communiquer toute violation, infraction ou acte allégué contraire à la loi ou aux règlements internes dont ils pourraient avoir connaissance. Chaque manager doit être exemplaire et encourager son équipe à agir de manière éthique et responsable.

Ce Code d'Ethique est complété par un ensemble de documents de référence présentés en annexe.

Notez que ses principes servent également à la sélection des fournisseurs, qui s'engagent par écrit à les respecter. Le respect de cet engagement peut être évalué par un tiers.

Que faire face à des situations qui ne sont pas alignées avec ce Code d'éthique ?

Si un employé ne sait pas quoi faire ou quelle attitude adopter dans une certaine situation, il ou elle doit consulter sa direction ou le service RH afin de rapporter les faits et déterminer si son action constitue une violation du code.

Dans le cas où un employé est témoin d'une situation délicate ou d'un comportement « non conforme », il ou elle doit signaler les faits à sa direction, au service RH ou encore utiliser le système de « lanceurs d'alerte ».

Ce système de déclaration interne et externe a été mis en place par le groupe Novares pour promouvoir la culture de signalement des infractions comme mécanisme de prévention et de détection des menaces à l'égard de la société et de l'intérêt public. Vous pouvez y accéder en suivant ce lien :

<https://whistleblowerform.powerappsportals.com>

Le groupe Novares garantit la confidentialité des données partagées dans ce système d'alerte et ne tolérera aucune forme de représailles contre quiconque qui, de bonne foi, communique des faits pouvant constituer une violation de ce Code d'Ethique.



Sommaire

MESSAGE DE NOTRE CEO	2
CODE D'ÉTHIQUE DE NOVARES	3
I. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE	6
II. DROITS FONDAMENTAUX & ÉGALITÉ DES CHANCES.....	7
1. Travail des enfants.....	7
2. Non-discrimination et harcèlement.....	7
3. Temps de travail.....	8
4. Travail forcé, esclavage moderne et traite des êtres humains	8
5. Recrutement éthique.....	8
6. Rémunération équitable.....	8
7. Liberté d'association et négociation collective.....	8
8. Diversité, Équité et Inclusion.....	9
9. Droits des groupes vulnérables et droits fonciers	9
III. ENVIRONNEMENT	10
1. Atténuation du changement climatique.....	10
2. Gestion de l'énergie.....	10
3. Gestion de l'eau	10
4. Pollution de l'air, des sols et du bruit.....	10
5. Utilisation des ressources naturelles et économie circulaire	11
6. Biodiversité, Déforestation et Bien-être des animaux	11
IV. SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	12
1. Sur le lieu de travail	12
2. Substances dangereuses	12
3. Hors du lieu de travail	12
V. ÉTHIQUE ET CONDUITE COMMERCIALE	14
1. Intégrité	14
2. Contributions politiques.....	14
3. Prévention de la corruption et du trafic d'influence	14
4. Lutte contre le blanchiment d'argent.....	15
5. Responsabilité financière et non financière, comptes précis	15
6. Relations avec les clients, prestataires de services et fournisseurs	15
7. Conflits d'intérêts et loyauté.....	16
8. Concurrence loyale	17
9. Contrôles à l'importation/exportation et sanctions économiques	17
10. Gestion responsable des matières premières et minéraux	18
11. Gestion des produits chimiques.....	18
VI. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION	19
1. Confidentialité des données	19
2. Communication & Image	20
ANNEXE – RÉFÉRENCES	21

I. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Le Groupe Novares s'engage à respecter toutes les lois et règlements applicables dans les pays où il exerce ses activités. Elle utilise le cadre des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies pour 2030 pour agir au service d'un avenir plus durable.

De plus, le Groupe Novares approuve les principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que les 10 principes de l'initiative du Pacte mondial, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) pour les entreprises multinationales. Il demande à ses employés qu'ils agissent conformément à ces conventions, y compris dans les pays qui ne les ont pas ratifiées.

Le Groupe Novares s'engage également à prévenir, détecter et éradiquer toute action illégale commise dans son périmètre de responsabilité, en son nom ou à son avantage, par l'un de ses représentants légaux, administrateurs et employés de facto ou de jure.

II. DROITS FONDAMENTAUX & ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Groupe Novares s'engage à respecter les droits fondamentaux relatifs aux conditions de travail dans tous les pays où il opère, y compris dans les zones géographiques où les droits humains ne sont pas encore suffisamment protégés.

Plus précisément, il entreprend :

- De ne pas avoir recours à des travaux illégaux tels que définis par les règles des pays concernés.
- D'éviter et de signaler toute participation à des activités commerciales, économiques ou industrielles qui portent atteinte aux droits ci-dessus, et de s'abstenir de violer les droits humains de tiers.
- D'effectuer une diligence raisonnable pour identifier, prévenir, atténuer et traiter les impacts négatifs prévus sur les droits de l'homme causés par les activités de leur propre entreprise ou directement ou indirectement liées à sa chaîne d'approvisionnement.

1. Travail des enfants

Le Groupe Novares se conforme aux lois et réglementations relatives au travail des enfants et, dans tous les cas :

- S'engage à ne pas employer d'enfants de moins de 16 ans.
- Se conforme aux dispositions de la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail relative à l'emploi des enfants âgés de 15 à 18 ans.
- S'engage à démontrer cette conformité par la mise en œuvre de politiques, procédures, une formation appropriée aux ressources humaines et à la direction.
- Garantit que les mineurs, tels que définis par la loi locale, ne doivent pas exercer d'activités qui mettraient en danger leur sécurité, leur santé physique et mentale.

2. Non-discrimination et harcèlement

Le Groupe Novares s'engage à établir et appliquer des politiques assurant l'égalité de traitement et d'opportunités pour ses employés, sans discriminer directement ou indirectement sur la base de l'âge, du genre, de la couleur de peau, de la nationalité, de l'origine, de la langue, des convictions religieuses, de l'état de santé, des activités syndicales, des opinions politiques ou de toute autre condition ou circonstance personnelle et/ou sociale. Cela s'applique à tous les processus concernés, y compris le recrutement, la formation ou la gestion du développement professionnel.

En particulier, le Groupe Novares offre l'égalité des chances en matière d'emploi spécifiquement pour les femmes, s'engage à respecter l'égalité salariale pour un travail égal et s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions de chaque nation en matière de protection des femmes enceintes.

Le Groupe Novares s'engage à offrir à tous ses employés un environnement de travail inclusif, exempt de toute forme de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique ou les abus verbaux.

Le Groupe Novares se conforme aux lois nationales et aux réglementations relatives à l'emploi des personnes handicapées et s'engage à créer des postes de travail spécifiques pour garantir de bonnes conditions de travail.

Aucun employé ne peut être puni, licencié ou discriminé pour avoir témoigné de bonne foi sur l'une des actions mentionnées ci-dessus ou pour les avoir signalées.



3. Temps de travail

Le Groupe Novares respecte les lois et conventions collectives applicables concernant le temps de travail, y compris les heures supplémentaires, les pauses et les jours de congé périodiques dans les pays où il opère. En l'absence de réglementations locales pertinentes, elle se conforme aux normes de l'OIT sur le temps de travail.

4. Travail forcé, esclavage moderne et traite des êtres humains

Le Groupe Novares s'engage fermement à ne recourir à aucune forme de travail forcé, y compris la traite des êtres humains. En conséquence, elle met en œuvre toutes les politiques appropriées et les procédures de contrôle afin d'assurer le respect des lois et du cadre de l'OIT sur le travail forcé là où elle opère.

5. Recrutement éthique

Le Groupe Novares assure un haut niveau d'éthique, d'intégrité et de transparence dans les processus de recrutement, de promotion et de sélection conformément aux lois des pays où il opère.

Afin qu'ils comprennent leurs droits, les employés doivent recevoir un contrat écrit ou une notification d'emploi en début de mission, dans une langue bien comprise par eux, exposant de manière transparente et claire leurs droits et responsabilités. Le Groupe Novares s'engage à ne pas induire en erreur les travailleurs potentiels sur la nature du travail, à demander aux travailleurs de payer des frais de recrutement, et/ou à confisquer, détruire, dissimuler et/ou refuser l'accès à leurs passeports et/ou autres documents d'identité officiels. Il s'assure également que, dans le cas où les employés sont recrutés par des tiers, ils n'aient pas à s'acquitter de frais ou commissions liés au processus de recrutement.

6. Rémunération équitable

Le Groupe Novares se conforme aux lois relatives aux salaires dans les pays où il opère. Il garantit que les salaires sont basés sur les responsabilités et les performances professionnelles, quel que soit l'âge, le genre et l'origine, et assurent un niveau de vie minimum. Il s'engage également à garantir que ses employés bénéficient des avantages juridiques applicables.

7. Liberté d'association et négociation collective

Le Groupe Novares reconnaît la représentation des employés par le biais d'organisations spécifiques prévues par les lois et règlements en vigueur dans chaque pays. Le Groupe Novares souhaite développer un dialogue social responsable et, à cette fin, tient ses employés ou leurs représentants, informés de ses activités en temps voulu et, dans tous les cas, en conformité avec les lois et réglementations applicables concernant l'information et la consultation des employés.

Le Groupe Novares reconnaît les syndicats et le droit des employés de s'associer librement, de créer ou d'adhérer à des organisations syndicales de leur choix, ainsi qu'à organiser la représentation du personnel conformément aux lois et règlements en vigueur dans chaque pays où il opère. Il veille également à ce que les représentants des employés ne soient pas soumis à la discrimination, aux représailles, à l'intimidation ou au harcèlement.

Le Groupe Novares encourage les employés et les managers à s'exprimer librement afin d'améliorer leur environnement de travail et leurs pratiques de gestion.



8. Diversité, Équité et Inclusion

Le Groupe Novares estime que la diversité est un atout. En conséquence, il favorise une culture inclusive où chacun peut contribuer pleinement et atteindre son plein potentiel, et encourage la diversité à tous les niveaux de la hiérarchie, y compris dans le conseil d'administration.

Le Groupe Novares accorde la priorité au développement de l'employabilité et de la mobilité interne de ses collaborateurs. Il favorise l'engagement du personnel en proposant des formations et l'acquisition de nouvelles compétences, en encourageant la responsabilité et l'autonomie, et en veillant aux perspectives de développement professionnel. Le Groupe encourage donc chaque employé à assumer la responsabilité de son propre développement professionnel et s'engage à garantir que chaque employé ait une chance égale d'obtenir une promotion et une mobilité professionnelle.

Le Groupe Novares s'efforce d'offrir à tous ses employés l'accès à la formation nécessaire à l'exercice de leur fonction, tout au long de leur carrière et quel que soit leur localisation, âge, sexe ou niveau de poste. Il vise également à préserver le savoir, à faciliter sa diffusion auprès des autres employés au sein de l'entreprise et à le rendre accessible via des systèmes de gestion des connaissances.

9. Droits des groupes vulnérables et droits fonciers

Le Groupe Novares reconnaît les droits des populations vulnérables telles que les peuples autochtones, les minorités ou les travailleurs migrants. Elle s'engage à se comporter de manière socialement responsable avec eux et à respecter la culture et les traditions locales des pays où elle opère.

Le Groupe Novares s'engage également à éviter les expulsions forcées et la privation de terres, forêts et eaux lors de l'acquisition, du développement ou d'une autre utilisation des terres, forêts et eaux.

10. Forces de sécurité privées ou publiques

Le groupe Novares s'engage à ne pas engager ni à utiliser les forces de sécurité privées ou publiques pour protéger l'entreprise d'une manière susceptible de constituer des violations des droits humains.

III. ENVIRONNEMENT

Le Groupe Novares s'engage protéger l'environnement et s'efforce de réduire sa consommation de matières premières et d'énergie, à réduire la production de déchets dans toutes phases de la vie de ses produits : conception, développement, production, logistique, utilisation et fin de vie. Le Groupe Novares ne fabriquera ni ne vendra aucun produit qui représente un risque inacceptable pour la santé ou l'environnement.

Il se conforme aux lois environnementales des pays où il opère et applique la norme ISO 14001 sur tous ses sites de production pour une gestion efficace des impacts environnementaux.

Il s'engage également à innover, promouvoir des solutions technologiques et réduire l'impact environnemental de ses opérations et produits afin de contribuer à l'avenir durable de l'industrie automobile.

1. Atténuation du changement climatique

En contribution à l'atténuation du changement climatique et en application de l'Accord de Paris de 2015, le Groupe Novares s'engage à définir et à mettre en œuvre une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses propres opérations, mais aussi à celles concernant les activités amont et aval de sa chaîne de valeur.

Elle s'engage à évaluer ses émissions de GES chaque année, en respectant les normes internationales et les meilleures pratiques, et à les déclarer via l'initiative Carbon Disclosure Project (CDP).

2. Gestion de l'énergie

Le Groupe Novares s'engage à réduire sa consommation d'énergie grâce à la sobriété des procédés et à l'efficacité énergétique, et à remplacer progressivement les combustibles fossiles par des énergies renouvelables dans ses opérations. Elle déploie également la norme ISO 50001 pour une gestion optimisée de l'énergie sur les sites de production les plus importants.

3. Gestion de l'eau

Le Groupe Novares s'engage à préserver les ressources en eau en évaluant, réduisant la consommation et réutilisant l'eau en boucle fermée dans ses opérations, en particulier dans les zones de tension hydrique. Il garantit que les rejets des eaux usées sont traités de manière responsable, conformément à la réglementation locale.

Il s'engage également à prévenir les impacts potentiels des inondations résultant du ruissellement des eaux pluviales.

4. Pollution de l'air, des sols et du bruit

Le Groupe Novares s'engage à surveiller, divulguer et, dans la mesure du possible, éliminer les émissions contribuant à la pollution de l'air, conformément aux lois des pays où il opère.

Il s'engage à déployer un plan de gestion des émissions atmosphériques, qui respecte ou dépasse les exigences réglementaires, et à évaluer les impacts cumulatifs des sources de pollution lorsque cela est nécessaire. Il s'engage également à surveiller et contrôler l'impact de ses activités de production sur la qualité des sols afin de prévenir l'érosion, la dégradation des nutriments, l'affaissement et la contamination, ainsi que les niveaux de bruit industriel afin d'éviter la pollution sonore.



5. Utilisation des ressources naturelles et économie circulaire

Le Groupe Novares reconnaît que les ressources naturelles doivent être utilisées avec soin pour éviter la rareté et garantir un développement durable.

Il évalue l'impact environnemental de ses produits à l'aide d'outils d'analyse du cycle de vie (ACV) et soutient leur réduction par l'introduction de matériaux recyclés et/ou renouvelables et la facilitation de la réutilisation ou du recyclage.

Dans ses usines, le Groupe Novares fixe des objectifs de réduction des déchets et établit leur traitement selon l'ordre de priorité suivant : prévention, réduction, réutilisation, récupération et recyclage. Il s'engage à traiter et éliminer en toute sécurité tous les types de déchets et de substances dangereuses générés, ainsi qu'à promouvoir la réduction des emballages à usage unique, conformément à la réglementation locale.

6. Biodiversité, Déforestation et Bien-être des animaux

Le Groupe Novares reconnaît la nécessité de protéger les écosystèmes et d'éviter la déforestation et la conversion des terres, conformément à la réglementation locale. Elle respecte également les cinq droits des animaux formalisés par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) concernant le bien-être animal.

IV. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Groupe Novares accorde une grande importance à la santé et à la sécurité au travail et vise à atteindre zéro accident. Il s'engage à créer et maintenir un environnement de travail sain et sûr pour ses employés et sous-traitants afin de limiter les risques d'accidents ou de maladies professionnelles, et en conformité avec les exigences légales locales et les normes du secteur.

Elle vise également à obtenir la certification ISO 45001 pour la gestion des questions de santé et sécurité sur ses sites de production.

1. Sur le lieu de travail

Le Groupe Novares s'engage à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires pour identifier et prévenir les risques relatifs à la santé et la sécurité, non seulement pour ses employés, mais aussi pour toute partie prenante susceptible d'être concernée. Cela s'applique à ses sites mais aussi au travail à domicile, lorsque cela est applicable.

Tous les accidents du travail sont enregistrés et analysés selon une méthodologie de résolution de problèmes. Les mesures correctives sont agrégées au niveau du groupe et communiquées à tous les sites afin de minimiser les risques de récurrence.

Le Groupe Novares veille à ce que les employés et les parties prenantes concernées soient correctement informés et formés sur les sujets de santé et sécurité, conformément aux réglementations locales et aux pratiques du secteur. Elle garantit également qu'ils disposent d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés pour traiter les risques auditifs, mécaniques, de chauffage/décharge et produits chimiques.

De plus, chaque site dispose d'une équipe régulièrement formée aux premiers secours, intervenant pour assurer la sécurité des employés en cas d'incident, et à la lutte contre les incendies.

Le Groupe Novares promeut également des environnements et des habitudes sains afin d'améliorer le bien-être des personnes, tant en milieu de travail qu'en dehors du travail. Il propose des postes de travail ergonomiques et des entraînements à la posture pour prévenir les problèmes de santé, en particulier les troubles musculosquelettiques (MSD). Les employés ne sont jamais autorisés à travailler sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, quelle que soit la situation.

2. Substances dangereuses

Le Groupe Novares protège ses employés contre tout produit acheté ou lié à la transformation qui pourrait mettre leur santé en danger. Il prévoit de réduire la quantité de substances dangereuses ou de mettre en place des solutions collectives pour éviter tout contact.

Le Groupe Novares s'engage à éviter l'utilisation de produits toxiques. Dans les cas où aucune alternative viable n'existe, elle s'engage à identifier et gérer les produits chimiques dangereux afin d'assurer leur manipulation, l'étiquetage, le stockage, leur utilisation, leur recyclage, leur transport et leur élimination en toute sécurité, conformément à la réglementation locale, ainsi qu'à réduire leur utilisation par optimisation des procédés.

3. Hors du lieu de travail

Le Groupe Novares s'engage à assurer la sécurité de ses employés lors de leurs déplacements professionnels, en respectant les réglementations locales et les pratiques du secteur.

En particulier, il s'engage à

- Favoriser l'utilisation de nouvelles technologies de communication pour limiter le besoin de déplacements d'affaires,
- Offrir des alternatives plus sûres au transport routier comme les transports publics lorsque cela est possible,
- Faciliter l'accès à un logement pour un repos adéquat.

Lorsqu'ils se déplacent en voiture, les employés doivent conduire de manière sûre et responsable, conformément aux lois applicables, et prendre les précautions nécessaires pour leur propre sécurité et celle des passagers.

V. ÉTHIQUE ET CONDUITE COMMERCIALE

1. Intégrité

Le Groupe Novares s'engage à conduire ses affaires de façon honnête et digne de confiance, à fonder sa compétitivité sur la qualité de ses produits et services, à éviter des situations qui compromettent les responsabilités professionnelles et éthiques, à s'assurer que tout paiement, dépense ou don effectué par ou au nom de l'entreprise est légal et à des fins légitimes, conformément aux lois internationales et nationales contre la corruption.

2. Contributions politiques

Le Groupe Novares ne finance ni ne fournit de services aux partis politiques, aux titulaires de fonctions publiques, aux candidats à des fonctions publiques, aux causes religieuses ou aux syndicats, même si ces contributions sont autorisées par les lois applicables.

3. Prévention de la corruption et du trafic d'influence

Le Groupe Novares rejette toute forme de corruption, de fraude ou de corruption, et applique un principe de tolérance zéro en ce qui concerne les violations. Elle respecte les lois anti-corruption dans les pays où elle opère.

Il est strictement interdit d'utiliser les fonds, services ou actifs du Groupe Novares à des fins illicites, non autorisées, personnelles ou illégitimes. Nul ne peut obtenir un traitement préférentiel ou d'autres avantages illicites ou illégitimes spécifiques au nom du Groupe Novares par le paiement ou la collecte de gratifications ou de tout autre type de bénéfice, en espèces ou en nature. Inversement, aucune somme d'argent ou bénéfice en nature ne peut être reçue par une entité ou un individu en violation des lois ou règlements. L'échange de dons, sauf si le don est d'une valeur symbolique, ou la collecte et/ou le paiement de toute somme d'argent entre employés du groupe est strictement interdit.

En particulier, sauf indication explicite de la part du PDG ou du CFO, il est interdit de :

- Offrir de l'argent, un cadeau ou tout autre avantage à toute personne, entreprise (publique ou privée) ou autorité gouvernementale dans le but d'obtenir ou de conserver des clients, de récompenser une décision, ou d'obtenir toute installation ou faveur enfreignant la réglementation. Cela s'applique qu'il soit fait directement ou indirectement, notamment en demandant de l'aide à un tiers.
- Recevoir de l'argent, un cadeau ou tout autre avantage, en échange d'une décision en faveur d'un tiers.
- Offrir des cadeaux, des services ou des divertissements somptueux aux employés ou cadres des autorités administratives ou gouvernementales.
- Utiliser des dons, des parrainages ou toute forme d'aide financière pour dissimuler des paiements inappropriés. L'octroi de l'une des conditions ci-dessus à une entité externe doit être réalisée de manière honnête et transparente, conformément à la réglementation locale.

Les conséquences de la corruption ou des tentatives de corruption peuvent être extrêmement graves et incluent :

- Sanctions pénales contre la société et/ou les employés ayant commis ou ayant été associés à la corruption, incluant des peines de prison ou de lourdes amendes.
- Réclamations et dommages-intérêts demandés à des tiers défavorisés.
- Dommages à la réputation de l'image de groupe
- La résiliation de contrats majeurs sous forme de représailles ou actes de représailles.



4. Lutte contre le blanchiment d'argent

Le Groupe Novares s'engage à se conformer à toutes les lois anti-blanchiment d'argent et antiterroristes à travers le monde. Il ne mènera des affaires qu'avec des clients et fournisseurs réputés, impliqués dans des activités commerciales légitimes, avec des fonds provenant de sources légitimes. Lorsque cela est applicable ou lorsque cela semble approprié, le Groupe Novares effectue des diligences raisonnables auprès de ses partenaires commerciaux.

5. Responsabilité financière et non financière, comptes précis

Le Groupe Novares s'engage à divulguer des informations financières et non financières conformément aux lois, comptables et pratiques sectorielles applicables. Cela exige que les données et autres enregistrements soient toujours exhaustifs, corrects et à jour.

Tous les actifs, passifs, dépenses et autres transactions effectués par les établissements du groupe doivent être enregistrés dans les comptes de ces entités, qui doivent être tenus avec précision et conformément aux principes, règles et lois applicables.

En aucun cas le groupe ou l'un de ses établissements ne peut créer ou maintenir des fonds secrets ou des actifs ou passifs non enregistrés. Les documents relatifs aux transactions commerciales ou financières doivent refléter fidèlement ces transactions. Aucun paiement ne peut être autorisé ou effectué si l'intention déclarée ou comprise est de l'utiliser en tout ou en partie à des fins autres que celles décrites dans les documents soutenant ce paiement. En aucun cas aucune mention fautive ou infondée ne peut être enregistrée dans les livres ou archives du groupe ou de ses établissements.

Le Groupe Novares s'engage également à

- Éviter toute forme d'action économique, d'aide ou de médiation qui apporte un soutien financier ou autre aux activités de groupes terroristes ou à d'autres activités qu'il considère comme controversées.
- Assurer la protection et l'intégrité de ses actifs, ainsi que de leur bonne utilisation à des fins légitimes et dans le cadre des objectifs de l'entreprise.
- Protéger et maximiser la valeur des investissements réalisés par les actionnaires, en favorisant leur rendement.
- Définir une stratégie fiscale et une politique pour le contrôle et la gestion des risques, ainsi que l'approbation des investissements et opérations à risque particulier, sur la base de la conformité.
- Ne pas obtenir d'informations de manière malhonnête, ne pas déformer ou induire en erreur les parties prenantes et/ou le personnel des institutions publiques afin d'obtenir un avantage ou un avantage injustifié.
- Faciliter le travail du personnel d'inspection, d'audit et de supervision, d'organisations ou d'entités lorsque cela est nécessaire.

6. Relations avec les clients, prestataires de services et fournisseurs

Le choix d'un fournisseur de biens ou de services pour le Groupe Novares doit se faire sur la qualité, les exigences, la compétitivité, la solidité financière et le service fourni. Lors des négociations avec les fournisseurs, tous les employés et cadres du groupe sont responsables de prioriser les intérêts du groupe Novares, conformément aux lois applicables. Les opportunités et conditions doivent être obtenues sans exercer de favoritisme fondé sur des relations personnelles ou sur des critères discriminatoires interdits par ce Code d'Éthique.



Dans le cadre de nos procédures d'achat, les accords entre le groupe et ses agents, représentants, consultants ou tout autre prestataire de services doivent clairement indiquer les services à fournir, la base de la rémunération, le prix et toutes les autres conditions générales des services. Toute compensation sera déterminée et versée pour les services fournis. Les agents, représentants et consultants ne sont pas autorisés à agir au nom et au nom du groupe, sauf autorisation écrite expresse contraire donnée par un représentant autorisé.

Les employés et cadres ne peuvent pas profiter du fait qu'ils travaillent pour le groupe afin d'obtenir pour leurs achats personnels les mêmes avantages que ceux accordés par ce fournisseur au Groupe Novares.

Les employés ne doivent accepter aucun cadeau ou pourboire de la part de clients ou fournisseurs sous quelque forme que ce soit (par exemple, marchandises, services, divertissements, voyages), sauf si le cadeau ou la gratification n'a qu'une valeur symbolique. Il est strictement interdit d'accepter une somme d'argent. Inversement, il est interdit de verser ou d'offrir des pourboires en espèces, en nature ou sous une autre forme, directement ou indirectement, à tout représentant d'un client, d'un fournisseur ou d'un autre tiers afin d'obtenir un contrat ou tout autre avantage commercial ou financier, sauf lorsque le cadeau ou la gratification n'a qu'une valeur symbolique.

NB : Le caractère symbolique correspond à une valeur inférieure à 100 euros, à condition que le cadeau soit licite, approprié aux circonstances et offert de bonne foi sans attente de réciprocité. Tout montant supérieur à 100 euros ou équivalent en autres devises doit être autorisé par un membre du comité exécutif du Groupe.

7. Conflits d'intérêts et loyauté

Un conflit d'intérêts survient, par exemple, lorsque :

- Un employé ou un de ses proches parents est susceptible de tirer personnellement profit d'une transaction réalisée au nom d'une société du groupe, en particulier avec des clients ou des fournisseurs.
- Un employé tente de sélectionner ou de faire sélectionner, en tant que fournisseur, une entreprise dans laquelle il/elle ou un proche parent détient, directement ou indirectement, une participation financière.
- Un employé reçoit un honoraire de consultant ou tout autre avantage financier d'un fournisseur, concurrent ou client du groupe Novares.
- Un employé recrute un proche sans analyse approfondie du département des ressources humaines.
- Un proche ou un ami proche relève d'un superviseur, ce qui influence sa responsabilité, son salaire et sa promotion.
- Un employé utilise des informations privilégiées à son propre avantage et en conflit avec l'intérêt de Novare.

Dans les cas sensibles, les employés concernés peuvent être invités à signer un accord de non-divulgateion et à confirmer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts.

Les employés et cadres du Groupe Novares doivent exécuter leur contrat de travail loyalement. Un poste au sein du Groupe Novares est un engagement à temps plein : aucun dirigeant ou cadre ne peut exercer une seconde activité professionnelle ni posséder ou diriger une entreprise nécessitant un investissement actif de son temps en dehors de ce qui est stipulé dans son contrat de travail. Cette règle n'interdit néanmoins pas l'implication en dehors des heures de travail dans une entreprise qui n'est pas en concurrence ou en conflit d'intérêts avec le groupe.



8. Concurrence loyale

Le Groupe Novares s'engage à défendre équitablement et efficacement la libre concurrence sur les marchés et pays où il opère, conformément aux lois antitrust applicables.

Les lois antitrust interdisent les ententes, formelles ou informelles, les accords, plans, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents en fonction de leurs prix, territoires, parts de marché ou clients. Les dirigeants et employés du Groupe Novares ont donc interdiction de conclure de tels accords ou ententes avec des concurrents.

De plus, le Groupe Novares s'engage à :

- Ne pas abuser d'une position dominante sur le marché intérieur ou dans une partie substantielle de celui-ci, ni participer à un réseau commercial, association ou affiliation qui restreint, monopolise ou tente de monopoliser un marché, ou qui empêche l'entrée de nouveaux concurrents.
- Ne pas partager de données commerciales sensibles telles que la stratégie d'entreprise, les prix ou la structure des prix, le marketing, les données clients, la R&D ou les informations de qualité, entre concurrents, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, même s'il n'est pas prévu de mettre en place un accord anticoncurrentiel.
- Ne pas produire de publicité trompeuse ni transmettre ou omettre des informations qui ne correspondent pas à la réalité de ses produits ou services, ainsi que faire des déclarations sur l'activité, les produits ou services d'un concurrent qui pourraient nuire à sa réputation sur le marché.
- Collaborer avec la plus grande transparence avec les autorités de la concurrence nationales, communautaires et internationales dans tout type d'affaire antitrust.
- Assurez la légalité, la transparence et l'intégrité dans toutes les pratiques, négociations et stratégies où l'influence peut être exercée.
- Interdire toute activité facilitant la production ou le commerce de produits ou composants contrefaits tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et coopérer à toute enquête liée à une activité suspectée de contrefaçon.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle des autres parties.

9. Contrôles à l'importation/exportation et sanctions économiques

Le Groupe Novares veille à ce que ses pratiques commerciales soient conformes à toutes les lois, directives et réglementations applicables régissant l'importation/exportation de pièces, composants et données techniques. Il s'efforce de fournir des informations véridiques et exactes à des fins de déclaration lorsque demandé, et d'obtenir des licences d'importation et/ou d'exportation et/ou des consentements lorsque cela est nécessaire.

Il s'engage également à respecter les restrictions applicables à l'exportation/importation de biens, équipements, logiciels, services et technologies, ainsi qu'à toutes les sanctions économiques et restrictions applicables sur les activités commerciales avec certains pays, régions, entreprises ou particuliers.

10. Gestion responsable des matières premières et minéraux

Le Groupe Novares s'engage à ne pas fournir de produits contenant des matériaux contribuant à des violations des droits humains, des pots-de-vin, des violations de l'éthique ou ayant un impact négatif sur l'environnement.

Il s'engage également à utiliser des minéraux provenant de sources responsables conformément au cadre établi de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les chaînes d'approvisionnement responsables des minéraux issus des zones de conflit et à haut risque, et effectue cette diligence raisonnable sur sa chaîne d'approvisionnement.

Pour garantir le respect de la loi Dodd-Frank et du règlement européen sur les minéraux de conflit, le Groupe Novares demande à ses fournisseurs des informations concernant l'utilisation des minéraux de conflit, qui, à leur tour, doivent solliciter ces informations auprès du niveau supérieur de fournisseurs, poursuivant ainsi la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs qui fournissent des pièces de production, de service et de rechange au groupe Novares doivent garantir la déclaration et la traçabilité à l'aide du Modèle de Déclaration des Minéraux de Conflit (CMRT) et du Modèle de Rapport Étendu des Minéraux (EMRT) de la Responsible Minerals Initiative (RMI) (*)

En particulier, il s'engage à s'assurer que ses fournisseurs utilisent des fonderies et raffineurs validés sans conflit pour l'approvisionnement en étain, tungstène, tantale et or contenus dans leurs produits.

11. Gestion des produits chimiques

Le Groupe Novares veille à ce que toutes les substances contenues dans ses produits soient conformes à la Liste mondiale des substances déclarables automobiles (GADSL). Plus précisément, ils doivent se conformer à toutes les lois et spécifications concernant les matières dangereuses, les produits chimiques et les substances applicables au site d'activité et/ou au marché concerné (par exemple, le Règlement européen (CE) n° 1907/2006 (REACH)). En plus de ces exigences légales, le Groupe Novares demande aux fournisseurs une conformité totale avec ses propres exigences spécifiques aux clients et les spécifications techniques associées si nécessaire, selon le projet et le client final. Il s'engage également à divulguer tous les matériaux, minéraux et substances contenus dans les produits de la base de données et du système d'archivage en ligne de l'International Material Data System (IMDS).

(*) Le terme « minéraux de conflit » fait référence à la columbite-tantalite (coltan), à la cassiterite, à l'or, à la wolframite, au tantale, à l'étain, au tungstène et à tout autre minéral ou ses dérivés déterminés par le Secrétaire d'État américain. Le terme « minéraux étendus » est défini comme le cobalt et le mica. Voir <https://www.responsiblemineralsinitiative.org/> pour plus de détails.

VI. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

1. Confidentialité des données

Le Groupe Novares s'engage à garantir la protection des données confidentielles et personnelles, conformément aux lois des pays où il opère. En particulier, il s'engage à :

- Traiter les données légalement, équitablement, de façon sécurisée et transparente.
- Limiter la collecte des données à des fins légitimes et explicites.
- Collecter seulement les données nécessaires à ces besoins.
- Conserver des données personnelles exactes et à jour.
- Conserver les données personnelles aussi longtemps que nécessaire.
- Informer les employés de leurs droits et faciliter leur exercice.
- Fournir des canaux et des moyens pour prévenir, traiter et notifier les potentielles violations de sécurité de la protection des données.
- Définir des garanties de protection des données lors du transfert de données personnelles à l'étranger.
- Démontrer le respect de ces principes lorsque cela est nécessaire.
- Ne pas utiliser de programmes piratés ni de systèmes informatiques pour créer, sauvegarder ou envoyer du contenu qui pourrait être offensant, ni partager de mots de passe.

De plus, le Groupe Novares s'engage à déployer les principes Trusted Information Security Assessment Exchange (TISAX) pour ses systèmes informatiques et sites afin d'assurer une gestion efficace de la sécurité de l'information.

◆ Confidentialité des données personnelles des employés

Le Groupe Novares s'engage à se conformer aux règlements sur la protection des données personnelles, à savoir le règlement européen 2016/679, ou Règlement général sur la protection des données (RGPD), ainsi que les autres dispositions applicables dans les pays où il opère.

En tant que responsable du traitement de ces informations, le Groupe Novares met en place un système de collecte, traitement, stockage et transmission des informations personnelles afin d'assurer la confidentialité de ces informations et de permettre aux personnes concernées d'exercer leur droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de leurs données.

Dans le cadre des relations de travail avec ses employés, le groupe collecte, utilise et traite diverses données personnelles. Les informations collectées sont enregistrées dans des fichiers informatisés maintenus par le groupe dans le cadre de ces fins. Ils sont conservés pendant toute la durée du contrat de travail ainsi que les périodes de conservation, permettant à l'employeur de respecter ses obligations.

De plus, il garantit que seules les personnes autorisées ayant besoin d'accéder aux données dans le cadre de l'activité commerciale peuvent accéder à ce type d'informations.

Enfin, il s'engage à mettre en œuvre un tel système de sécurité des données personnelles dans le contexte de l'utilisation de sous-traitants, au sens des réglementations applicables.

◆ Confidentialité des documents et données du Groupe Novares

Les dossiers, actifs, données techniques et informations diverses confidentielles concernant le groupe constituent des actifs importants qui peuvent être essentiels pour maintenir ses résultats et son avantage concurrentiel. Tous ces éléments appartiennent au groupe et doivent être restitués par les employés à la fin de leur contrat.



Les informations confidentielles incluent, sans s'y limiter, les données du Plan à Moyen Terme, les accords avec les fournisseurs et clients du Groupe Novares, les données financières et techniques du groupe, ainsi que toutes les autres données sensibles, telles que les données relatives aux revenus des unités de production, les droits de propriété intellectuelle, les technologies et les logiciels ou équipements informatiques utilisés dans les opérations normales de l'entreprise.

Il est interdit à tous les employés du Groupe Novares de divulguer ces éléments à des tiers sans autorisation préalable, ou à d'autres employés de Novares qui ne sont pas autorisés à posséder ces informations. Il est strictement interdit d'utiliser les informations obtenues dans le cadre d'activités professionnelles à des fins personnelles directes ou indirectes.

Les violations de cette règle peuvent entraîner des poursuites judiciaires en vertu des dispositions applicables du droit du travail, du droit civil ou pénal.

◆ Confidentialité des informations de tiers

Toutes les dispositions sont également applicables aux informations fournies par nos clients, fournisseurs et autres tiers. De plus, ces informations doivent être utilisées discrètement et ne communiquer qu'à la personne qui en a besoin, pour un usage approprié.

Les personnes dont le contrat arrive à son terme ou qui ne sont plus liées au Groupe Novares par un contrat de travail sont tenues de garder toutes les informations mentionnées strictement confidentielles et ne sont pas autorisées à divulguer quoi que ce soit pour quelque raison que ce soit, ces personnes ne doivent pas conserver aucun document, fichier, etc. utilisé pendant le contrat.

2. Communication & Image

Aucune déclaration ne peut être faite aux médias sans autorisation préalable des départements des ressources humaines et de la communication. Il est important que la réputation de notre entreprise soit maintenue et correctement représentée à l'extérieur, notamment dans les communications avec la presse et les médias.

Les employés doivent informer le département de la communication de toute initiative locale relative aux médias, à la presse locale ou internationale, ou de toute initiative de communication externe avant leur divulgation. De plus, il est attendu d'eux qu'ils représentent le Groupe Novares de manière responsable dans l'exercice de leurs activités professionnelles, sans dégrader sa réputation.

ANNEXE – RÉFÉRENCES

Rapport de durabilité Novares 2024 :

https://www.novaresteam.com/wp-content/uploads/2025/12/SUSTAINABILITY_REPORT_NOVARES_2024.pdf

Documents des Nations Unies (ONU) :

- Principes du Pacte mondial 10 : <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>
- Déclaration universelle des droits de l'homme : <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>
- 17 Objectifs de développement durable : <https://sdgs.un.org/goals>
- Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme : https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr_en.pdf

Documents de l'Organisation internationale du travail (OIT) :

- Conventions fondamentales de l'OIT : <https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12000:.....>
- Déclaration de l'OIT sur les principes fondamentaux et droits au travail et son suivi : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/normativeinstrument/wcms_716594.pdf
- Indicateurs de l'OIT du travail forcé : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_203832.pdf
- Convention de l'OIT 87 : Liberté d'association et protection du droit d'organiser Convention : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312232,fr#:~:text=Les%20travailleurs%20et%20les%20employeurs,aux%20statuts%20de%20ces%20derni%C3%A8res.

Documents de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

- Lignes directrices pour les entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/81f92357-en.pdf?expires=1704190417&id=id&accname=guest&checksum=459357A70492C8A3D9AB109644EDACDD>
- Directives de diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant des zones touchées par les conflits et à haut risque : https://www.oecd.org/en/publications/oecd-due-diligence-guidance-for-responsible-supply-chains-of-minerals-from-conflict-affected-and-high-risk-areas_9789264252479-en.html
- Manuel d'affaires de l'OCDE-FAO sur la déforestation et la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement agricoles : [Manuel d'affaires OCDE-FAO sur la déforestation et la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement agricoles | OCDE iLibrary \(oecd-ilibrary.org\)](https://www.oecd-ilibrary.org/publications/manuel-d-affaires-ocde-fao-sur-la-deforestation-et-la-diligence-raisonnable-dans-les-chaines-d-approvisionnement-agricoles_9789264252479-en.html)

Normes ISO :

- ISO 14001 : <https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100371.pdf>
- ISO 45001 : <https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100427.pdf>
- ISO 50001 : <https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100400.pdf>

Résolutions et recommandations de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur la biodiversité : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-5th-005.pdf>

5 Droits des animaux pour le bien-être animal (Organisation mondiale de la santé animale) :

<https://www.woah.org/en/what-we-do/animal-health-and-welfare/animal-welfare/>

Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj>